

Une diversité d'actions de médiation est proposée dans plusieurs structures en amont de la représentation pour faciliter la compréhension du spectacle.

Médiations autour des spectacles

L'imagination au service de la médiation.

Une diversité d'actions de médiation peut être proposée en amont de la représentation pour faciliter la perception et la compréhension des spectacles.

- *Familiariser les personnes au lieu* : visites du plateau, des coulisses et des salles de répétition (faire arpenter l'espace aux personnes déficientes visuelles) ; rencontre avec les équipes techniques.
- *Faire découvrir la scénographie* en faisant appel aux différents sens : toucher les costumes, arpenter la scène et appréhender les éléments de décor...
- *Inviter les personnes à assister au travail des artistes* lors de répétitions ouvertes (accueillir les personnes malentendantes au cœur d'un orchestre pour qu'elles sentent les vibrations) ; provoquer des échanges avec les acteurs, danseurs ou musiciens...
- *Préparer les animateurs ou les professeurs qui amènent leurs groupes* en leur donnant des documents appropriés, en leur faisant rencontrer les artistes en amont, en organisant des temps d'information sur les sujets abordés...
- *Proposer des ateliers* favorisant la compréhension des démarches artistiques ou/et permettant l'expression personnelle. Ces ateliers peuvent aboutir à des productions : dessins, écrits, spectacles.
- *Programmer des concerts ou des spectacles éducatifs* pour les plus jeunes, des conférences ou des débats à propos des spectacles pour les adultes.
- *Organiser des rencontres sur le thème culture et handicap*, qui permettent des échanges et une meilleure connaissance entre les différents publics fréquentant une structure.

Des partenariats structurés entre professionnels du spectacle vivant, des secteurs sanitaires et médico-sociaux, de l'Éducation nationale et des universités favorisent des actions adaptées aux publics handicapés dont certains s'inscrivent dans une démarche de mixité des publics leur permettant ainsi de mieux se connaître.

La convention nationale culture-santé (6 mai 1999) et la convention nationale culture et handicap (1^{er} juin 2006) préconisent le développement de jumelages entre établissements culturels et institutions sanitaires et médico-sociales (cf. p. 113).



Les enfants de l'hôpital psychiatrique de Bonneuil (Val-de-Marne) expriment par des dessins ce qu'ils ont vu et ressenti au spectacle de l'opéra de Paris.

L'orchestre philharmonique de Radio France a développé un projet éducatif avec une classe de lycée professionnel accueillant des personnes handicapées motrices en vue de les intégrer à la vie de l'orchestre lors de deux après-midi (rencontre avec les musiciens, échanges, répétitions...).



À l'opéra de Rouen, des personnes aveugles découvrent par le toucher les costumes du spectacle auquel elles vont assister.



Le Centre chorégraphique de Rilleux-la-Pape, près de Lyon, dirigé par Maguy Marin, propose chaque année des Rencontres danse et

handicap « dans ces corps », avec des ateliers artistiques autour d'œuvres sélectionnées qui intègrent des personnes en situation de handicap.

Les structures culturelles
offrent également à leurs publics
la possibilité de rencontrer les artistes
et de travailler avec eux.

Pratiques artistiques

De nombreuses initiatives existent

Ces temps de pratique peuvent prendre les formes suivantes :

- *L'accueil dans les locaux de l'établissement des groupes* qui désirent répéter et travailler.
- *L'offre d'accompagnement de ces temps de travail* avec des artistes ou techniciens professionnels.
- *L'offre d'ateliers de pratique artistique* pour des publics mixtes ou pour des groupes venant d'institutions spécialisées, dans le cadre de la résidence d'un artiste dans l'établissement ou avec des intervenants missionnés spécifiquement par la structure.
- *La participation à des projets de création* menés par des artistes professionnels et aboutissant à une production donnée sur la scène du théâtre.

*Expérimenter
des démarches
artistiques
en partage
avec d'autres.*

Pour bien accueillir les personnes en situation de handicap, des précautions sont à prendre. Il convient, par exemple, d'être attentif au nombre de personnes inscrites à un atelier. Il faut parfois adapter ces ateliers.

Il existe des aides techniques pour transmettre les consignes : l'utilisation de l'écriture en braille, la langue des signes, la notation chorégraphique en relief inspirée du système Laban, des techniques de danse permettant de se mouvoir librement en fauteuil, des mallettes multisensorielles...

Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux sont des personnes ressources à même de partager leurs connaissances des situations de handicap et des adaptations ou mesures spéciales à adopter.

En relation ou à côté des structures de diffusion, un grand nombre de compagnies de danse, théâtre, cirque, propose des actions permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir une expérience artistique, voire même de participer à des projets de création.



Le Centre national chorégraphique de Montpellier, dirigé par Mathilde Monnier, ouvre ses portes, depuis des années, à des personnes

handicapées psychiques prises en charge par l'hôpital de la Colombière, en partenariat avec l'association Les murs d'Aurelle.



L'orchestre national de Lorraine, en collaboration avec des instituts spécialisés, propose aux enfants handicapés une

approche douce de la musique dans le cadre du projet Musique pour doux public : présentation d'instruments, concerts éducatifs.



La Cité de la musique propose des ateliers aux enfants handicapés.



La compagnie Art Works anime un atelier au Centre des Baumes à Valence.